

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué vingt-huit avril deux mille vingt-trois, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Alain ABERARD, Quentin BEY, Christophe DUHAUT, Ludovic COTIN, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Antoine SARMIENTO, Valérie SEYDEL, Céline COUTURIER.

Etaient absent :

Absent excusé : Quentin BEY

Absent représenté : Sylvain NOEL par François-Régis GRANDVOINET
Antoine SARMIENTO par Alain ABERARD

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Décision modificative Budget communal
Décision modificative mouvements de crédits en M57
Rôle affouage
Tickets restaurants

DELIBERATIONS :

15-23 : DM sur le budget communal

Section de fonctionnement :

- 673/67 : Titre annulés sur exercice antérieur : +500,00 €
- 6064/011 : Fournitures non stockés : -500,00 €
- Annulation 100,00 € au chapitre 042

Adopté à l'unanimité

16-23 : DM mouvements de crédits M57

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,5 %
- Investissement 7,5 %

Adopté à l'unanimité

17-23 : Rôle affouage

Le Maire présente le rôle de l'affouage à livrer 2023 comptabilisant 405 stères à 41 euros le stère soit un montant total de 16 605,00 € pour 35 affouagistes.

Adopté à l'unanimité

18-23 : Tickets restaurants

Mise en place des tickets restaurants pour les agents de la commune.

Adopté à l'unanimité